

PISTE LONGUE DE L'AÉROPORT DE MAYOTTE

Concertation de suivi post-débat public jusqu'à l'enquête publique

COMPTE-RENDU DES PERMANENCES JANVIER À JUIN 2024

RENDEZ-VOUS PROPOSÉS ET CHIFFRES DE LA PARTICIPATION

	PERMANENCES	
Lieux	à Pamandzi	à M'Tsangamouji
Dates	Tous les lundis, mardis et jeudis, de 8 h à 12 h	Tous les mercredis et vendredis, de 8 h à 12 h
	<i>Sauf fermeture du 20 mai au 30 juin 2024 (périodes de réserve électorale)</i>	
Nombre de personnes rencontrées	26 personnes	
Durée des échanges	10 minutes à 1 heure avec chaque personne ou groupe de personnes	

SYNTHÈSE DES EXPRESSIONS RECUEILLIES

Les expressions recueillies regroupent les questions, avis ou positions exprimés par les personnes rencontrées. Elles ont concerné 4 thématiques.

La thématique de la comparaison entre les sites de Pamandzi et de Bouyouni / M'Tsangamouji a été majoritaire dans les expressions des personnes rencontrées.

LES THÉMATIQUES D'EXPRESSION
L'avancement du projet de piste longue et le calendrier de réalisation
Les retombées économiques du projet
La comparaison entre les sites de Pamandzi et de Bouyouni / M'Tsangamouji
L'information et la concertation sur le projet

Tous les sujets abordés par les visiteurs des permanences à Pamandzi et à M'Tsangamouji sont restitués dans les pages qui suivent, thématique par thématique.

Les thématiques sont illustrées par des questions et avis représentatifs, présentés entre guillemets et tels qu'ils ont été formulés par les personnes rencontrées.

Le maître d'ouvrage a répondu oralement et directement à toutes les questions posées par les visiteurs. Les principaux éléments de réponse qu'il a apportés sont présentés dans des encadrés au fil du texte.

- **L'avancement du projet de piste longue et le calendrier de réalisation**

Les visiteurs qui se sont exprimés sur cette thématique ont fait part de leur souhait de voir la piste longue se réaliser, mais aussi de leur impatience et parfois de leurs doutes quant à sa concrétisation :

- « Tant que les premiers travaux ne débiteront pas, je ne crois plus au projet. Il y a eu trop de promesses non tenues depuis trop d'années. Peu importe le site choisi, on soutiendra le projet. »
- « Je ne crois pas au projet vu que ça fait des années qu'on en parle et on aboutit à rien. Si l'État français veut faire quelque chose, il le fait. Vu que ça fait longtemps qu'on en parle, nous n'y croyons plus. »
- « Nous sommes impatients que le choix soit fait. »
- « Quand les résultats de la comparaison seront-ils délivrés ? »
- « Quand aurons-nous la comparaison des sites ? »

Certains ont interrogé sur l'utilité des études de comparaison entre les sites de Pamandzi et de Bouyouni / M'Tsangamouji :

- « C'est décourageant parce que les scénarios pour la piste en Petite-Terre avaient déjà été discutés. »
- « Pourquoi cette comparaison puisqu'on avait déjà des scénarios de la piste en Petite-Terre ? »

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- L'année 2023 a été consacrée aux études complémentaires sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, sur Grande-Terre, et à la comparaison entre ce site et celui de Pamandzi. Ces études ont permis de disposer de tous les éléments pour définir les caractéristiques techniques du projet, justifier le site d'implantation de la piste longue et préparer en 2024 le lancement du processus de déclaration d'utilité publique. C'est au regard des résultats de ces études que le site de Bouyouni / M'Tsangamouji est désormais privilégié.
- Un temps spécifique d'information et d'échanges avec le public se tiendra prochainement : la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) présentera les résultats complets des études de comparaison et la nouvelle orientation du projet. Elle proposera différents rendez-vous pour aborder tous les sujets et répondre aux questions.
- Les travaux préparatoires sur le site de Pamandzi, réalisés de novembre 2019 à septembre 2022, avaient abouti au choix du scénario d'aménagement prévoyant une nouvelle piste, convergente, longue de 2 600 mètres, prenant appui sur l'extrémité sud de la piste actuelle. En 2022, une nouvelle analyse des sites d'implantation possibles du projet avait été réalisée afin de consolider la justification du site retenu pour la piste longue et cette analyse avait identifié le site alternatif de Bouyouni / M'Tsangamouji, sur Grande-Terre. Cela a conduit à réaliser les études de comparaison entre les deux sites, dans le but de sécuriser techniquement et juridiquement le projet.

- **Les retombées économiques du projet**

Une personne a souligné que le projet de piste longue « est bon pour le développement de Mayotte. »

Une autre a questionné sur « le nombre d'emplois développés avec la piste longue ».

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Comme dans tout grand chantier, des emplois seront créés pour réaliser les travaux mais aussi pour répondre à des besoins supplémentaires liés à l'installation de familles à Mayotte pour la durée du chantier (main d'œuvre spécialisée).

Une fois la piste longue mise en service l'augmentation du trafic aérien, mais aussi celle des activités extra-aéronautiques et touristiques, engendrera la création d'emplois dans des domaines très diversifiés, en commençant par tous les métiers que l'on trouve sur un aéroport (navigation aérienne, sécurité, sûreté, maintenance des avions, etc.).

- En complément sur le site de Pamandzi, et selon le projet de reconversion qui sera retenu par les collectivités locales, des créations d'emplois pourront concerner les secteurs du tourisme, de l'enseignement, de la recherche, etc.
-

- **La comparaison entre les sites de Pamandzi et de Bouyouni / M'Tsangamouji**

Les accès au site de l'aéroport

Des visiteurs ont mis en avant les avantages dans l'accès à l'aéroport sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, notamment au regard des contraintes actuelles avec la barge et les encombrements dans l'agglomération de Mamoudzou :

- « Le projet doit venir en Grande-Terre afin de réduire les embouteillages. »
 - « Il faut désengorger le flux de personnes en direction de Mamoudzou et décentraliser les projets futurs. »
 - « Délocaliser le projet dans le nord à Bouyouni sera une bonne chose pour la population. Il y a trop de flux vers Mamoudzou. »
-

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Les études de 2023 ont permis d'évaluer les trafics actuels et futurs sur les axes routiers concernés par la desserte de l'aéroport et les temps de parcours pour se rendre à l'aéroport depuis toutes les communes de Mayotte.

Elles ont permis de rechercher les meilleures modalités de desserte possible : il sera possible d'accéder à l'aéroport par le réseau routier (véhicules particuliers, bus de rabattement, taxis...) et par des liaisons maritimes express depuis ou vers les pôles d'échanges multimodaux de Petite-Terre et de Mamoudzou (mis en œuvre par le Conseil départemental de Mayotte), et depuis ou vers deux terminaux maritimes à créer dans le cadre du projet, l'un au nord à Bandraboua, l'autre au sud à Hajangua.

Il sera toujours possible de prendre la barge ou l'amphidrome, qui existeront en parallèle de ces liaisons maritimes express, pour les déplacements entre Petite-Terre et Grande-Terre.

- Les résultats d'études sur la desserte seront mis à la disposition de tous lors du temps spécifique d'information et d'échanges.
-

Le développement économique autour de l'aéroport et l'aménagement du territoire

Plusieurs visiteurs ont privilégié le site de Bouyouni / M'Tsangamouji en raison des enjeux de développement économique et de synergies avec le port de Longoni, mais aussi en raison de l'espace disponible pour implanter l'aéroport et pouvoir le développer dans l'avenir :

- « La possibilité de développer le nord de Grande-Terre, avec un aéroport dans le nord, est un élément important. »
- « Si le projet se fait dans le nord, on pourra développer le nord, le lien et la proximité du port avec l'aéroport sont très importants. Nous allons gagner du temps pour alimenter nos avions en kérosène. »
- « Le projet sera intéressant dans le nord car il y a plus de place. »
- « La Petite-Terre est saturée. »
- « En Grande-Terre, on pourra avoir un grand aéroport. »
- « Le projet doit se faire en Grande-Terre pour qu'on puisse avoir un grand aéroport. »

Des personnes se sont inquiétées de l'impact d'un déplacement de l'aéroport sur l'économie de Petite-Terre, et notamment sur la barge :

- « Si l'aéroport déménage à Bouyouni/M'Tsangamouji, il n'y aura plus d'économie pour la barge. »
- « Je préfère le site de Petite-Terre sinon l'économie de la barge va baisser. »
- « Laissez le projet en Petite-Terre. Je veux prendre la barge sinon je n'irais plus en Petite-Terre. »
- « Je voudrais que la piste reste à Pamandzi car c'est tout ce qu'il y a en Petite-Terre. »

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Pour éclairer la réflexion sur l'implantation de la piste longue, les études de 2023 ont analysé l'impact d'un déplacement de l'aéroport sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji sur l'aménagement du territoire et le développement économique de Mayotte, en intégrant les questions de rééquilibrage territorial, de mobilité, de logement, le tourisme, des impacts sur l'économie et l'aménagement de Petite-Terre, et la reconversion du site actuel de l'aéroport de Pamandzi.

Les études montrent que le site de Pamandzi, y compris avec une restructuration, ne permettra pas d'atteindre le potentiel de développement à la fois aéroportuaire et économique offert par le site de Bouyouni / M'Tsangamouji.

Les résultats d'études sur l'impact du site sur l'aménagement et le développement de Mayotte seront mis à la disposition de tous lors du temps d'information et d'échanges.

- Toute l'économie de Petite-Terre n'est pas liée à l'aéroport. Par exemple, le trafic sur la barge lié à l'aéroport (c'est-à-dire celui des passagers aériens et des salariés de la plateforme aéroportuaire) ne représente que 10 % du trafic total de la barge : cette dernière est utilisée à 90 % pour d'autres déplacements, en particulier pour les déplacements domicile-travail. Le déménagement de l'aéroport n'aurait donc pas d'impact significatif sur sa fréquentation.

Le foncier et l'activité agricole

Deux personnes ont insisté sur les impacts du site de Bouyouni / M'Tsangamouji sur les emprises foncières et sur l'activité agricole et ont, pour cela, privilégié le site de Pamandzi :

- « Je choisis Petite-Terre : je préfère que l'on touche à la mangrove plutôt que de détruire les champs et agricultures de la population. »
- « La mangrove c'est moins grave que la destruction des parcelles agricoles. »

Un exploitant agricole a indiqué que « si le projet venait à se faire à Bouyouni / M'Tsangamouji, nous qui avons des parcelles agricoles ici, souhaitons être accompagnés ».

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Les sujets du foncier et de l'activité agricole font l'objet d'une attention particulière. Les études de 2023 se sont attachées à mesurer les surfaces concernées et leur potentiel agronomique et à donner une vision exhaustive de l'activité agricole présente et des projets et stratégies de développement de l'activité. Les résultats seront mis à la disposition de tous lors du temps d'information et d'échanges.
- Des mesures pour réduire ou compenser les impacts du projet sur l'activité agricole seront proposées. Trois types de solutions seront possibles :
 - une indemnisation financière pour ceux qui ne souhaitent pas continuer une activité agricole ;
 - la recherche d'un terrain avec des caractéristiques proches de l'existant, notamment de type « jardin mahorais », pour ceux qui souhaitent poursuivre une activité agricole ;
 - une compensation collective permettant d'aider à la structuration d'exploitations agricoles, via par exemple un financement pour des appels à projets.

Les mesures seront étudiées au cas par cas afin de répondre au mieux aux situations particulières. Elles seront détaillées précisément dans la suite des études.

L'environnement naturel

Deux personnes ont privilégié le site de Pamandzi en indiquant :

- « Il ne faut pas détruire l'espace vert en Grande-Terre. »
- « Il faut garder la piste telle qu'elle est pour ne pas détruire l'habitat naturel des espèces marines. »

Un visiteur a exprimé sa préférence pour le site de Bouyouni / M'Tsangamouji : « Il y a beaucoup de végétation sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, c'est moins beau qu'à Pamandzi. »

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Les études de 2023 ont analysé les impacts du projet sur l'environnement naturel (milieu naturel marin, milieu naturel terrestre). Les résultats seront mis à disposition lors du temps d'information et d'échanges.
 - Des mesures pour réduire ou compenser les impacts sur les habitats, la faune et la flore pourront être mises en œuvre sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, comme par exemple des reforestations pérennes, notamment de *padzas* (zones aujourd'hui érodées).
-

Le bruit et la sécurité des habitants

Deux avis ont été émis sur ce thème :

- « Il y aura des nuisances sonores pour les habitants s'il y a de gros avions qui passent tous les heures. »
 - « C'est dangereux pour les habitants, s'il y a beaucoup de trafics aériens (risque de crashes car nous sommes sur une petite île). »
-

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Les études de 2023 ont analysé les impacts du projet sur le cadre de vie des habitants (bruit, qualité de l'air, etc.) sur l'un et l'autre site. Les résultats seront mis à disposition lors du temps d'information et d'échanges.

- Sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, aucun secteur urbanisé ne sera affecté par le survol des avions, l'axe de la piste étant orienté nord-est/sud-ouest et débouchant rapidement au-dessus des étendues maritimes. Ce site permet également de supprimer toutes les nuisances en termes de bruit et de pollution de l'air qui existent aujourd'hui sur Petite-Terre.
-

L'organisation des travaux et le coût du projet

L'un des visiteurs a estimé que « par rapport aux travaux ce sera plus facile à Bouyouni / M'Tsangamouji car on construit sur la terre et ce sera moins coûteux qu'à Pamandzi ».

Au contraire, trois personnes ont fait part de leur préférence pour le site de Pamandzi car la réalisation du projet y serait pour eux plus simple et plus rapide, la plateforme aéroportuaire existant déjà :

- « Cela ne sert à rien de ramener la piste en Grande-Terre parce qu'elle est déjà basée en Petite-Terre. »
 - « Je préfère que le projet reste en Petite-Terre. L'aéroport est déjà là donc il faut juste rallonger la piste. »
 - « Le projet doit rester en Petite-Terre. Oubliez le site dans le nord, on perd du temps. »
-

RÉPONSES DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Le projet sur le site de Pamandzi nécessiterait de conduire les travaux en conservant l'aéroport en exploitation, avec une organisation en trois étapes comprenant la construction d'une piste provisoire. Sur le site de Bouyouni / M'Tsangamouji, les travaux devront également être réalisés par étapes pour permettre que la RD2, axe indispensable pour les déplacements nord-sud sur Grande-Terre, reste utilisable pendant toute la durée du chantier.
 - Les résultats d'études sur l'organisation des travaux, ainsi que les coûts actualisés pour les deux sites, seront disponibles lors du temps d'information et d'échanges.
-

- **L'information et la concertation sur le projet**

Une personne a salué l'information déployée sur le projet : « Je souhaitais savoir quelles informations étaient délivrées à la Maison du projet. Cette communication est intéressante et devrait être faite pour les autres projets de Mayotte. »

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- La DGAC organise depuis 2021 une démarche d'information et d'échanges avec le public sur la piste longue. Différentes modalités d'information sont proposées dans ce cadre avec l'objectif de se rendre au plus près des habitants et de pouvoir les informer et échanger avec eux directement sur un projet important pour l'avenir de Mayotte. Cela s'organise notamment au moyen des permanences qui se tiennent pendant la semaine, à la Maison du projet à Pamandzi et à M'Tsangamouji.
-